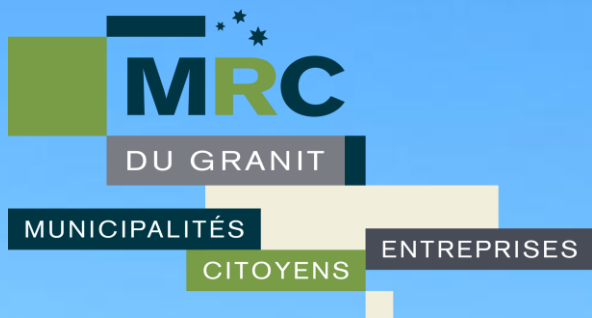


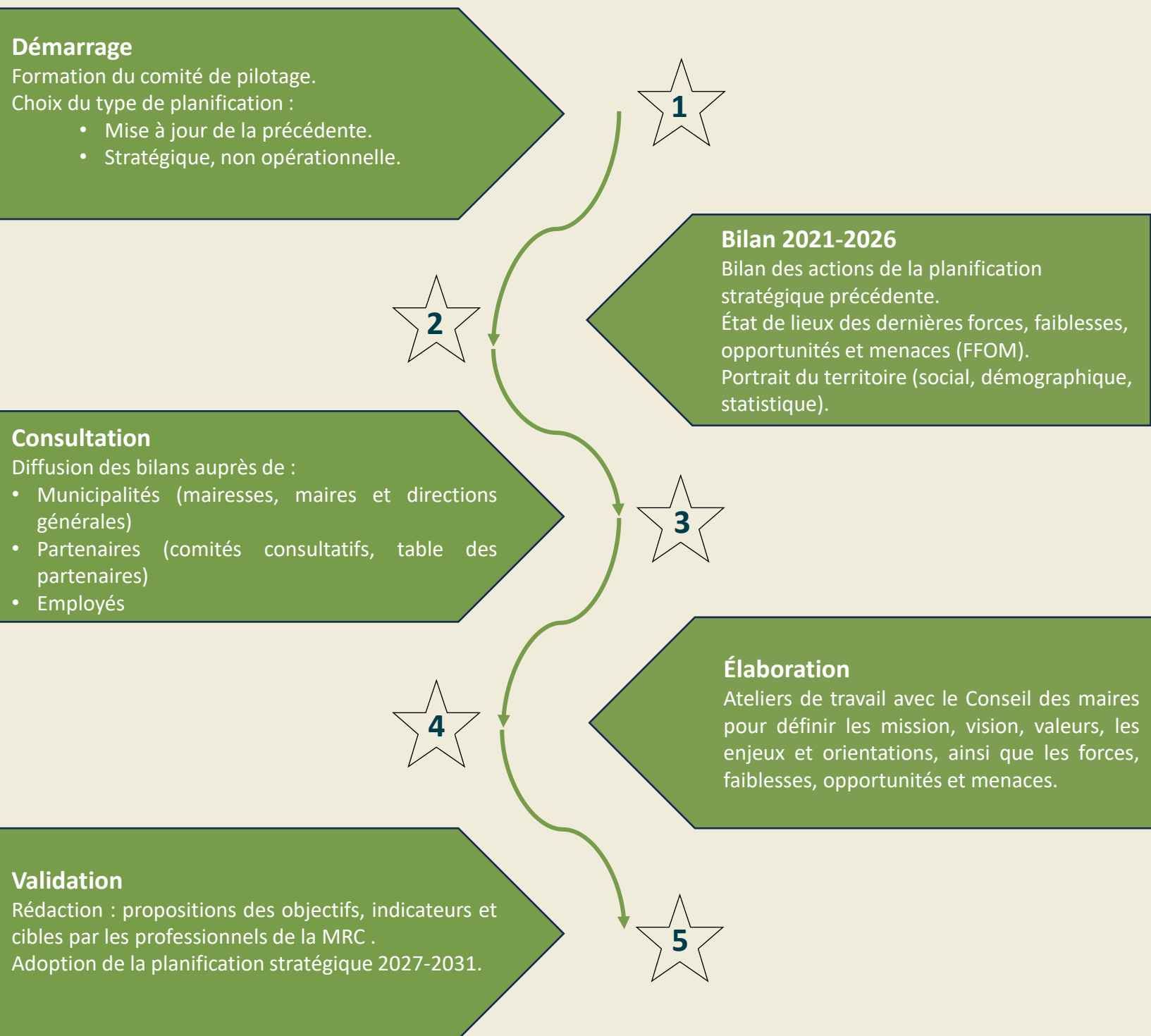


PLANIFICATION STRATÉGIQUE

2027-2031



Une démarche collective et mobilisatrice



MRC du Granit – portrait *

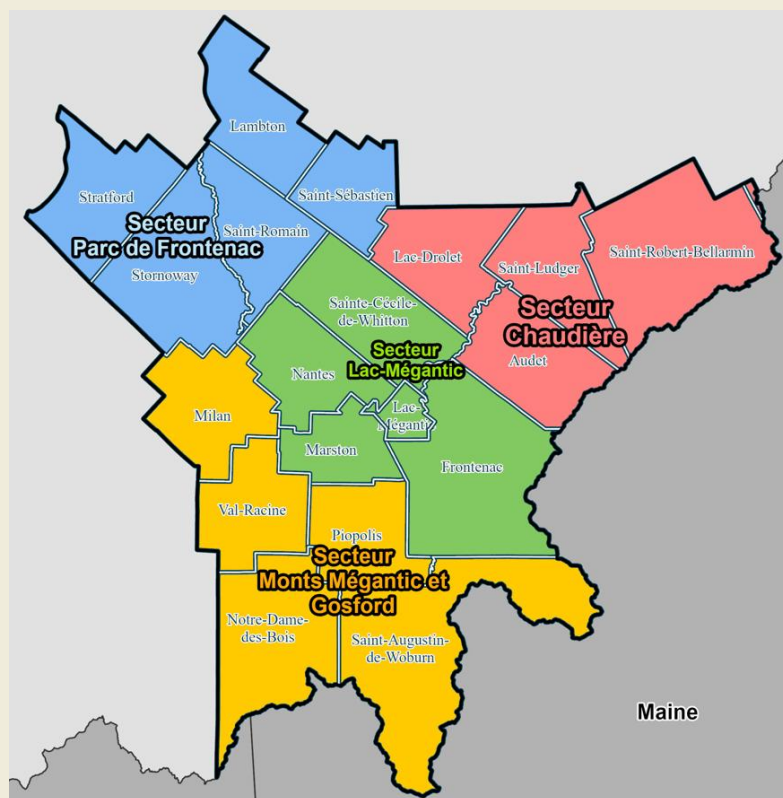
19 municipalités
4 secteurs naturels
2 640 km²

21 990 citoyens (2025)
8,3 habitants / km²
1 % taux de croissance moyen

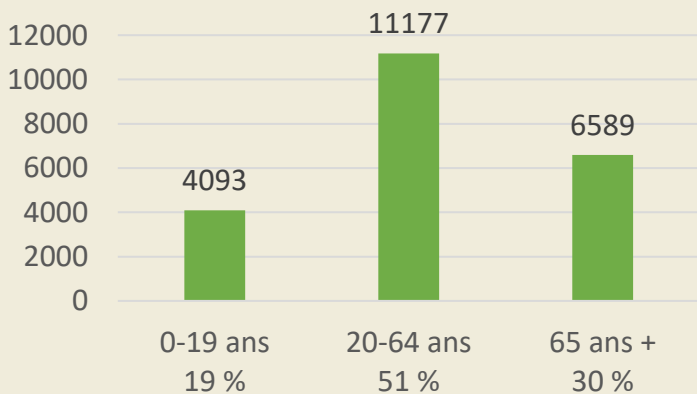
279 885 \$ valeur foncière moyenne (2025)
12 % hausse de variation moyenne annuelle

51 % du territoire en zone agricole
7,5 millions d'érables entaillés
13 % du territoire en milieux humides

En Estrie



Population par groupe d'âge



Écoles :

- 1 polyvalente
 - 12 écoles primaires
 - 1 centre de formation professionnelle
 - 1 Cégep
- 1 240 élèves (2026)
Projection : -3 %

Industries :

- + 650 établissements industriels
- + 5 200 emplois
- 730 M\$ PIB estimé
- 2 G\$ de chiffres d'affaires estimés

3 parcs éoliens | 2 parcs nationaux | 2 bassins versants | 15 lacs | 30 cours d'eau
17 montagnes sur la Route des sommets | 1 Réserve internationale de ciel étoilé

* Selon les données disponibles en 2026

MISSION

La MRC du Granit accompagne les municipalités, les entreprises et les partenaires en offrant des services efficaces. Elle favorise le développement harmonieux et l'attractivité tout en assurant la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

VISION

Par son leadership mobilisateur, la MRC du Granit incarne une région attractive, solidaire et innovante. Portée par un environnement naturel distinctif où s'enracinent les générations, elle stimule un développement diversifié et durable.

VALEURS

Équité | Engagement | Intégrité | Solidarité



L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces a permis de faire émerger les principaux enjeux auxquels la MRC du Granit fait face. Les orientations sont venues en réponses à ces enjeux.

L'ensemble de la planification s'articule autour de 4 axes stratégiques.

ENJEUX

AXES

- Capacité des municipalités et de la MRC à répondre aux enjeux dans un contexte de ressources limitées
- Collaboration intermunicipale et interservices à intensité variable
- Sentiment d'appartenance des municipalités

AXE
GOUVERNANCE ET
RAYONNEMENT

- Pressions croissantes sur l'aménagement équilibré du territoire
- Vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques

AXE
ENVIRONNEMENT ET
AMÉNAGEMENT

- Fragilité de la résilience économique du territoire accentuée par la faible diversification des secteurs d'activités
- Érosion de la vitalité locale

AXE
ÉCONOMIE ET
DÉVELOPPEMENT

- Inadéquation des leviers permettant de bâtir une région prospère, inclusive et durable
- Fragilité de l'accès aux services essentiels.

AXE
MILIEU DE VIE

ORIENTATIONS

AXE GOUVERNANCE ET RAYONNEMENT

1.1 Être un leader visionnaire et rassembleur pour propulser notre territoire.

1.2 Encourager et soutenir une culture de collaboration et de partage des meilleures pratiques entre les municipalités.

AXE ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT

2.1 Assurer une gestion responsable et pérenne de notre territoire en protégeant nos paysages et nos ressources naturelles.

2.2 Assurer une cohabitation harmonieuse entre l'agriculture, l'environnement et le développement résidentiel, commercial et industriel.

AXE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

3.1 Développer une région entreprenante et attractive soutenue par une économie innovante et diversifiée ainsi que des milieux de vie dynamiques.

3.2 Maintenir et développer la vitalité des noyaux villageois en soutenant les commerces de proximité.

AXE MILIEU DE VIE

4.1 Bâtir ensemble une région prospère, humaine et durable où chacun peut contribuer pleinement au développement collectif.

4.2 Contribuer au maintien et au développement de l'accès aux services essentiels tels que les soins de santé, le transport, les garderies, les écoles et le logement et en veillant à la sécurité de la population.

AXE GOUVERNANCE ET RAYONNEMENT

1.1 Être un leader visionnaire et rassembleur pour propulser notre territoire.

OBJECTIFS

1.1.1 Accroître la capacité d'action collective de la MRC et des municipalités en réalisant des projets ou démarches intermunicipales ou multipartenaires structurants.

1.1.2 Intégrer dans les différents plans d'action de la MRC des objectifs concordant avec les principes du développement durable (économique, social, environnemental).

1.1.3 Améliorer la compréhension du rôle et des mandats de la MRC auprès des municipalités, citoyens et partenaires par une communication régulière, claire et orientée sur les résultats.

1.1.4 Positionner la MRC comme leader de son territoire en participant activement aux instances stratégiques locales et régionales.

ACTIONS

Identifier annuellement les projets structurants admissibles.

Prioriser les actions qui répondent aux principes de développement durable.

Déployer un calendrier annuel de communications. Produire des contenus vulgarisés sur les services et mandats de la MRC. Bonifier le rapport annuel afin d'y intégrer des résultats concrets et des exemples de retombées.

Assurer une présence soutenue et une participation active aux différentes tables et comités. Porter les enjeux communs pour les municipalités. Documenter les retombées des représentations régionales.

AXE GOUVERNANCE ET RAYONNEMENT

1.2 Encourager et soutenir une culture de collaboration et de partage des meilleures pratiques entre les municipalités.

OBJECTIFS

1.2.1 Maintenir la structure de collaboration intermunicipale en tenant des rencontres thématiques par année sur des enjeux communs prioritaires.

1.2.2 Accroître le partage des meilleures pratiques entre les municipalités en documentant et diffusant des initiatives inspirantes ou transférables sur le territoire.

1.2.3 Renforcer le sentiment d'appartenance des municipalités envers la MRC en améliorant la connaissance de la valeur ajoutée de la MRC.

ACTIONS

Maintenir ou créer des rencontres intermunicipales selon les différents enjeux communs (hors comités consultatifs).
Définir annuellement les thèmes prioritaires avec les municipalités.
Produire un court compte rendu des pistes d'action.

Créer une banque de pratiques municipales inspirantes.
Mettre en valeur les initiatives locales lors des rencontres intermunicipales.
Favoriser le jumelage entre municipalités ayant des besoins ou expertises complémentaires.

Consulter les municipalités sur leurs besoins, attentes et irritants.
Associer les municipalités à la priorisation des projets collectifs.
Communiquer régulièrement les retombées concrètes des actions de la MRC.

AXE ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT

2.1 Assurer une gestion responsable et pérenne de notre territoire en protégeant nos paysages et nos ressources naturelles.

OBJECTIFS

2.1.1 Intégrer au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) un cadre d'aménagement tenant compte des changements climatiques, des paysages, des ressources naturelles et des contraintes anthropiques, et le mettre en œuvre dans les municipalités.

2.1.2 Identifier les secteurs de développement attrayants et respectueux des dispositions ministérielles et en informer les municipalités.

2.1.3 Encourager le remplacement des luminaires non conformes à la réglementation afin de contribuer à la protection de l'intégrité nocturne et au maintien de la certification de Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic sur le territoire.

ACTIONS

Intégrer les mesures prioritaires du Plan climat au SAD.
Identifier les zones vulnérables aux aléas climatiques et aux contraintes anthropiques.
Accompagner les municipalités dans l'adaptation de leurs règlements d'urbanisme.

Assister les municipalités lors du dépôt de projets de développement
Mise en place de normes encadrant les nouveaux développements tout en facilitant leur implantation.

Soutenir la Réserve de ciel étoilé dans ses actions d'accompagnement auprès des municipalités (application réglementaire, contrôle) et de sensibilisation auprès des citoyens, entreprises et institutions.

AXE ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT

2.1 Assurer une gestion responsable et pérenne de notre territoire en protégeant nos paysages et nos ressources naturelles.

Suite

OBJECTIFS

2.1.4 Augmenter la résilience des milieux urbanisés en incitant les municipalités à mettre en œuvre des mesures de verdissement, de gestion des eaux pluviales ou de réduction des îlots de chaleur.

2.1.5 Bonifier l'engagement des parties prenantes afin d'établir une vision collaborative ciblant la protection de la ressource en eau par la reconnaissance des milieux humides et hydriques comme infrastructures naturelles qui ont des bénéfices écosystémiques.

2.1.6 Prévenir et réduire la génération de matières résiduelles notamment en promouvant la consommation responsable, les changements de comportement et la gestion responsable.

ACTIONS

Caractériser les secteurs prioritaires à verdir ou à déminéraliser.
Promouvoir les jardins de pluie, bassins de rétention et programmes de déconnexion des gouttières.
Accompagner les municipalités dans l'intégration de ces mesures à leurs projets d'aménagement.

Uniformiser la mise en œuvre réglementaire pour réduire le temps consacré à l'application des règlements et pour en améliorer l'efficacité par la formation et l'accompagnement.
Participer à 2 projets de restauration par année, dont 1 à fort indice de fonction écologique.
Organiser ou participer à des événements publics pour sensibiliser et éduquer aux MHH.
Organiser des rencontres et formations auprès de groupes impliqués dans les MHH.

Réaliser une campagne de caractérisation des matières résiduelles.
Déployer des activités de sensibilisation au tri et l'Opération BAC.
Mettre en place ou bonifier des points de dépôt pour les RDD, CRD, aérosols, styromousse et pellicules agricoles.
Analyser la faisabilité d'un écocentre régional.

AXE ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT

2.2 Assurer une cohabitation harmonieuse entre l'agriculture, l'environnement et le développement résidentiel, commercial et industriel.

OBJECTIFS

2.2.1 Accroître la participation aux activités agrotouristiques et de sensibilisation valorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et de la foresterie.

2.2.2 Renforcer la cohabitation entre les usages agricoles, résidentiels, commerciaux et industriels en dotant les municipalités d'outils d'aide à la planification territoriale.

2.2.3 Soutenir la transition écologique des milieux agricoles et forestiers en augmentant le nombre de projets favorisant les services écosystémiques, la biodiversité ou l'adaptation aux changements climatiques.

ACTIONS

Appuyer les événements tels que Fièremment agricole, Dégustez Mégantic, et les initiatives de bon voisinage.
Diffuser des contenus de sensibilisation sur le rôle économique, social et environnemental de l'agriculture et de la forêt.
Mobiliser les producteurs, municipalités et organismes dans des activités de mise en valeur.

Caractériser les espaces vacants et les zones propices au développement.
Identifier les pôles secondaires pouvant soutenir une offre de services de proximité.
Produire ou partager des guides et modèles réglementaires pour faciliter les usages compatibles, les unités d'habitation accessoires et les petites entreprises jumelées à la résidence.

Promouvoir les projets de bandes riveraines, de friches valorisées, d'acériculture durable et de verdissement nourricier.
Appuyer les producteurs dans l'accès aux programmes pertinents, dont les initiatives de type ALUS.
Mettre en valeur les bénéfices écologiques liés à la qualité de l'eau, de l'air et à la biodiversité.

AXE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

3.1 Développer une région entrepreneuriale et attractive soutenue par une économie innovante et diversifiée ainsi que des milieux de vie dynamiques.

OBJECTIFS

3.1.1 Soutenir la croissance, la pérennité et le transfert des entreprises du territoire.

3.1.2 Développer une connaissance stratégique du tissu économique afin d'orienter les décisions et les stratégies de développement du territoire.

ACTIONS

Accompagner les entreprises dans leurs projets de démarrage, d'acquisition, de relève, d'expansion et de repreneuriat.

Référer les entreprises vers les partenaires spécialisés et les programmes gouvernementaux appropriés.

Accompagner les entreprises dans leurs démarches de diversification de marché et de commercialisation.

Poursuivre la collaboration avec les acteurs économiques locaux tels la Chambre de commerce, la SADC et les autres partenaires. Soutenir les initiatives favorisant l'attraction, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre.

Réaliser un portrait territorial des entreprises, commerces et secteurs industriels.

Identifier les enjeux, besoins et occasions de développement.

Diffuser les données auprès des municipalités et des partenaires afin d'appuyer la prise de décision.

AXE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

3.1 Développer une région entreprenante et attractive soutenue par une économie innovante et diversifiée ainsi que des milieux de vie dynamiques.

Suite

OBJECTIFS

3.1.3 Consolider et développer les secteurs économiques stratégiques afin de renforcer la vitalité, la diversification et la résilience de l'économie régionale.

3.1.4 Accompagner la transition durable des entreprises en favorisant l'adoption de pratiques écoresponsables et l'accès aux leviers financiers.

ACTIONS

Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en développement industriel, manufacturier et touristique.
Soutenir les filières du granit, du bois, du métal et de la transition énergétique.
Stimuler le développement de la filière agroalimentaire, incluant acéricole - analyser la faisabilité de mettre en place un incubateur agroalimentaire.
Encourager l'innovation, la transformation numérique et l'amélioration de la productivité des entreprises.
Favoriser les circuits courts, l'achat local et la mise en valeur des produits agroalimentaires.

Sensibiliser les entreprises aux pratiques durables, à l'efficacité énergétique et à l'économie circulaire.
Mettre en valeur les entreprises ayant adopté des pratiques innovantes et responsables.
Accompagner les entreprises dans l'intégration de pratiques de développement durable.
Promouvoir les programmes de financement liés au développement durable.

AXE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

3.1 Développer une région entreprenante et attractive soutenue par une économie innovante et diversifiée ainsi que des milieux de vie dynamiques.

Suite

OBJECTIFS

3.1.5 Renforcer le rayonnement et l'identité territoriale de la Région de Mégantic en mobilisant les acteurs autour d'une image régionale distinctive.

3.1.6 Accroître l'attractivité et le rayonnement de la Région de Mégantic en valorisant ses richesses naturelles, culturelles et identitaires.

ACTIONS

Déployer la marque Région de Mégantic auprès des municipalités, entreprises, organismes et partenaires.
Mobiliser les municipalités, les organismes, les entreprises et les partenaires autour de son utilisation.
Valoriser les éléments distinctifs du territoire.

Soutenir le développement de la Route des Sommets et de l'accueil touristique.
Mettre en œuvre et assurer le suivi de la stratégie d'attractivité territoriale.
Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et identitaire.



AXE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

3.2 Maintenir et développer la vitalité des noyaux villageois en soutenant les commerces de proximité.

OBJECTIFS

3.2.1 Développer une connaissance partagée de l'offre de commerces et de services de proximité afin d'en soutenir l'évolution.

ACTIONS

Réaliser un portrait de l'offre commerciale et des services de proximité sur le territoire.
Identifier les besoins non comblés, les enjeux et les opportunités de développement.
Accompagner les municipalités dans l'élaboration de stratégies adaptées pour maintenir ou développer les services de proximité.
Soutenir les initiatives favorisant l'implantation, le maintien ou la transformation de commerces et services.

3.2.2 Mobiliser les acteurs locaux autour d'une vision commune visant à renforcer la vitalité économique et sociale des milieux de vie.

Favoriser la création d'espaces d'échange entre municipalités, entrepreneurs, organismes et partenaires.
Développer des mécanismes de concertation autour des enjeux de vitalité locale.
Favoriser les projets collectifs et l'achat local.

3.2.3 Favoriser une approche territoriale concertée afin d'assurer une complémentarité des services, commerces et initiatives entre les municipalités.

Soutenir la réalisation de projets économiques communs entre municipalités d'un même secteur.
Favoriser la mutualisation de ressources et d'expertises pour soutenir le développement économique.
Faciliter le partage d'expertise et le transfert de pratiques favorisant le développement économique des municipalités.

AXE MILIEU DE VIE

4.1 Bâtir ensemble une région prospère, humaine et durable où chacun peut contribuer pleinement au développement collectif.

OBJECTIFS

4.1.1 Renforcer la vitalité des communautés en soutenant les initiatives locales et intermunicipales favorisant la participation citoyenne, le vivre-ensemble et l'engagement des différentes générations.

4.1.2 Faire de la culture et du loisir des leviers de vitalité territoriale en mobilisant les partenaires et en soutenant le développement de milieux de vie accessibles, dynamiques et rassembleurs.

4.1.3 Renforcer l'offre de services et d'initiatives destinés aux familles permettant de bénéficier de milieux de vie attractifs, inclusifs et adaptés à leurs besoins.

ACTIONS

Accompagner les municipalités et les organismes dans l'identification, la planification et la réalisation de projets structurants favorisant la vitalité des communautés.
Favoriser la concertation, les partenariats intermunicipaux et le partage de ressources afin de soutenir des initiatives collectives.
Demeurer engagé auprès des municipalités dans les démarches PFM-MADA.

Soutenir et accompagner les municipalités, organismes et partenaires dans la réalisation d'initiatives culturelles, sportives et de loisir contribuant à la vitalité des communautés.
Favoriser l'accès à une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des réalités des différentes collectivités.
Soutenir les municipalités dans la mise en place et l'amélioration de leurs camps de jour.
Promouvoir et favoriser l'accès aux équipements sportifs et aux ressources disponibles dans les municipalités.

Veiller à l'émergence de projets visant l'enrichissement de l'offre de services aux familles.
Accompagner les municipalités, les organismes et les promoteurs dans le développement de projets et de services répondant aux besoins des familles identifiés.

AXE MILIEU DE VIE

4.2 Contribuer au maintien et au développement de l'accès aux services essentiels tels que les soins de santé, le transport, les garderies, les écoles et le logement et en veillant à la sécurité de la population.

OBJECTIFS

4.2.1 Améliorer l'accessibilité et la mobilité des citoyens grâce à une offre de transport collectif et adapté répondant aux besoins du territoire en cohérence avec le plan de mobilité durable de la MRC.

4.2.2 Améliorer la capacité des municipalités et des promoteurs à développer une offre de logements répondant aux besoins du territoire.

ACTIONS

Contribuer à l'amélioration et à l'adaptation de l'offre de transport collectif et adapté en fonction des besoins du territoire (diagnostic par secteur géographique).
Identifier les besoins émergents en mobilité à partir des enjeux soulevés lors des consultations.
Promouvoir les services de mobilité et les outils favorisant leur utilisation.
Déployer un projet structurant : pôles de mobilité, trajets fixes ou outil de gestion intelligente (exemple le STI).
Mettre en œuvre les actions prévues au Plan de mobilité durable en collaboration avec les partenaires concernés.

Documenter les besoins en logement et les enjeux d'abordabilité.
Accompagner les municipalités dans l'identification des enjeux et des opportunités de développement résidentiel.
Promouvoir les programmes gouvernementaux et les sources de financement destinés au développement résidentiel.
Collaborer avec les promoteurs, les municipalités et les organismes afin de lever les obstacles au développement de nouveaux logements.

AXE MILIEU DE VIE

4.2 Contribuer au maintien et au développement de l'accès aux services essentiels tels que les soins de santé, le transport, les garderies, les écoles et le logement et en veillant à la sécurité de la population.

Suite

OBJECTIFS

4.2.3 Favoriser un vieillissement actif et le maintien des personnes dans leur communauté grâce à des services de proximité adaptés.

4.2.4 Renforcer la couverture et la performance des services de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire en mettant en œuvre les actions prioritaires du SCRI, en améliorant les pratiques de prévention et d'inspection selon les niveaux de risque, et en intégrant les réalités particulières du territoire.

ACTIONS

Soutenir les initiatives visant à améliorer l'accès aux services de proximité pour les personnes âgées.

Collaborer avec les partenaires afin de favoriser le maintien à domicile et le vieillissement actif. Contribuer au développement de solutions adaptées aux réalités du territoire en matière de santé, de mobilité et de soutien communautaire, notamment par des initiatives telles que la gériatrie sociale, les cliniques mobiles ou le Projet Santé.

Favoriser la concertation entre les partenaires afin d'améliorer la complémentarité des services offerts aux personnes âgées.

Prioriser, en collaboration avec les municipalités et les services incendie, les actions du SCRI à réaliser à court et moyen terme.

Mettre à jour les pratiques de prévention et d'inspection en fonction des niveaux de risque établis sur le territoire.

Renforcer les activités de sensibilisation auprès des citoyens, des entreprises et des clientèles vulnérables.

Adapter les outils d'intervention aux réalités particulières du territoire, tels les risques agricoles, forestiers, industriels ou isolés.

Favoriser le partage d'expertise, de données et de bonnes pratiques entre les municipalités et les services incendie.

AXE MILIEU DE VIE

4.2 Contribuer au maintien et au développement de l'accès aux services essentiels tels que les soins de santé, le transport, les garderies, les écoles et le logement et en veillant à la sécurité de la population.

Suite

OBJECTIFS

4.2.5 Contribuer à une stratégie pour maintenir des services éducatifs de proximité favorisant l'épanouissement des enfants et des familles, et destiné à renforcer l'attractivité territoriale et la vitalité de nos municipalités, la persévérance scolaire et le taux de diplomation des jeunes du territoire.

ACTIONS

Accompagner les 3 centres de services scolaires opérant sur notre territoire en facilitant la mise en œuvre de leurs actions dans l'atteinte de nos objectifs.

Élaborer une stratégie de promotion territoriale des parcours thématiques auprès des familles et futurs résidents.

Suivre les indicateurs scolaires (évolution des effectifs scolaires dans les établissements participants, taux de persévérance et de diplomation).

Accompagner les municipalités et les organismes dans le développement de places en garderie (ex. nouveaux services de garde, promotion du métier de responsable de service de garde éducatif).



MRC du Granit – une planification stratégique cohérente

Le cadre de gestion de la planification stratégique de la MRC du Granit s'articule dans le respect de ces piliers gouvernementaux:

- Orientations gouvernementales en aménagement du territoire.
- Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en Estrie - les priorités d'intervention.
- Principes de la Municipalité amie des aînés (pétales).

La MRC du Granit entreprend ce cycle quinquennal propulsée par la créativité de son équipe professionnelle, la volonté de ses élu·es et élus, la coopération de ses partenaires, et l'énergie du vent qui l'oriente vers le développement durable.



Comité de pilotage

Monique Phérvong Lenoir | Préfet

Sonia Cloutier | Directrice générale et greffière-trésorière

Annie Hébert | Directrice de développement économique et territorial

Patrice Gagné | Directeur de l'aménagement et de la protection du territoire

Coordination et production

Marie-Georges Bélanger | Conseillère stratégique en communication

Adoption

Conseil des maires | MRC du Granit | Septembre 2026

